

REPUBLIQUE DU BURUNDI



Investir dans les populations rurales

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**  
**PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI**  
**"PAIFAR-B"**

**DON FIDA N° 2000001940**  
**BP 6457 Bujumbura**

**Mandat portant sur les prestations de services de conseil pour :**

**TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS  
CHARGE DE L'OPERATIONNALISATION ET/OU LA PRODUCTION DU DISPOSITIF DES  
SAUVEGARDES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES AU SEIN DES PRESTATAIRES DE  
SERVICES FINANCIERS ET EN PARTICULIER DANS LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE**

Référence : PAIFAR-B/01.../S/2022-2024

Date de dépôt des candidatures : 04. /08 /2023

B

## Remarques liminaires

Établi par **le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale (PAIFAR-B)**, le présent document prend appui sur la première édition du document type pour la passation de marchés consacré aux mandats. Ce document publié par le FIDA, disponible à l'adresse [www.ifad.org/fr/project-procurement](http://www.ifad.org/fr/project-procurement), doit être utilisé pour la passation de marchés portant sur la prestation de services dans le cadre de projets financés par le Fonds.

Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu.

15

## Mandat

**TITRE : TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGE DE L'OPERATIONNALISATION ET/OU LA PRODUCTION DU DISPOSITIF DES SAUVEGARDES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES AU SEIN DES PRESTATAIRES DE SERVICES FINANCIERS ET EN PARTICULIER DANS LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE**

### 1. Client

Le client de cette mission est : **le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale (PAIFAR-B)**

### 2. Informations générales sur le pays

Le Gouvernement de la République du Burundi et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont signé, le 03 octobre 2017, un accord de financement pour la mise en œuvre du PAIFAR-B. Le coût total du projet est estimé à 38,609 millions USD, soit 62,451 milliards BIF (Franc Burundais) dont 24,935 millions USD (64,6% du coût total) sont sur financement du FIDA sous forme de don auxquels s'ajoutent les contributions du Gouvernement de 2,605 millions USD (6,7%), des institutions financières (Institutions de Microfinance (IMF) et banques) de 8,944 millions USD (23,2%) et des bénéficiaires pour un montant de 2,125 millions de USD, soit 5,5% du coût total du projet. Mis en œuvre par le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture, et de l'Elevage (MINAGRIE) le projet est entré en vigueur le 29 janvier 2018, est se clôturera le 30 Mars 2025.

### 3. Genèse du projet

Le Gouvernement du Burundi, avec l'appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a initié le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rural du Burundi (PAIFAR-B). Ce projet est sous la tutelle du Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération internationale et par délégation, le Ministère de l'environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage est le maître d'ouvrage du PAIFAR-B.

Le PAIFAR-B a débuté officiellement ses activités au mois d'août 2018 avec une durée de 7 ans.

L'objectif global du PAIFAR-B est de contribuer à la réduction de la pauvreté au Burundi. L'objectif de développement du projet est de renforcer l'inclusion financière des populations rurales agricoles et non agricoles, en comblant les écarts entre la demande et l'offre de services financiers et non financiers.

Le projet est cofinancé par le FIDA, le Gouvernement du Burundi, les IMF/Banques et les bénéficiaires.

Le projet concerne le financement inclusif de toutes les zones rurales, notamment les 17 provinces du Burundi. Mais, les activités seront concentrées dans un premier temps, sur les zones encadrées par les projets techniques du FIDA, c'est à dire dans les 14 provinces couvertes par le PAIVA-B, le PRODEFI I, PRODEFI II, le PROPA-O et le PNSADR-IM. L'appui du projet sera, ensuite, élargi aux autres provinces.

Le PAIFAR-B touchera directement un total de 99 200 ménages ruraux, notamment : (i) ménages sans terre, ne pouvant pas directement accéder aux GCS ; (ii) jeunes hommes et

B



jeunes femmes ruraux, diplômés, scolarisés ou non scolarisés, menant une activité agricole et non agricole ; (iii) ménages ruraux pouvant directement participer à un groupe de caution solidaire ; (iv) petits producteurs membres des groupements coopératifs rizicoles et représentant 30% des producteurs établis dans les marais aménagés pour la riziculture ; (v) petits producteurs membres des groupements coopératifs, représentant 40% des producteurs de lait.

Le Programme est structuré autour de trois composantes :

- **La Composante 1** vise l'opérationnalisation de la stratégie d'inclusion financière par (i) l'actualisation de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, (ii) le renforcement des compétences techniques du Service Microfinance de la BRB, (iii) le renforcement des capacités des acteurs clés en vue d'une inclusion financière efficace ;
- **La composante 2** porte sur le renforcement de l'offre de services financiers en milieu rural pour mieux répondre aux besoins des populations ciblées par (i) l'amélioration de l'inclusion financière à travers le financement des petits exploitants agricoles et de leurs coopératives, (ii) l'amélioration de l'inclusion financière à travers le financement des ménages (AGR) non agricoles et des jeunes micro entrepreneurs et (iii) l'amélioration de l'inclusion financière par la mise en œuvre d'un modèle de progression à travers la réduction de l'extrême pauvreté et de la malnutrition chronique ;
- **La composante 3** concerne la Coordination globale du projet et le Suivi-Evaluation et gestion des savoirs.

L'une des justifications du PAIFAR-B est de compléter le travail mené par les projets techniques du FIDA pour transformer progressivement les coopératives en interlocuteurs fiables et crédibles (gérées professionnellement) vis-à-vis des IMF, des banques et des autres acteurs de la chaîne de valeur ».

PAIFAR-B est un projet dédié à 100% à la microfinance dans un contexte où l'agriculture reste l'activité prédominante au Burundi.

#### **4. Informations générales relatives à la mission**

Dans le but de bien gérer les ressources naturelles et l'environnement, le Burundi s'est doté d'outils juridiques dont les plus importants sont la Constitution Nationale, le Code de l'Environnement (2000), le Code Forestier (1985), le Décret portant délimitation d'un Parc National et de quatre Réserves Naturelles (2000). Le pays a aussi travaillé sur certaines réformes comme l'actualisation et la mise en application de la loi foncière et de la loi sur la création et la gestion des aires protégées, l'élaboration du Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme et les amendements à la loi sur la succession. Le Burundi a aussi élaboré sous financement de la Banque Mondiale, le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale en 2020.

Toutefois, l'impact de toutes ces initiatives laisse toujours à désirer surtout dans le secteur de la microfinance, qui en particulier, opère dans l'agriculture et l'élevage.

C'est dans ce cadre que PAIFAR-B voudrait recruter un Cabinet de consultants qui sera chargé de l'opérationnalisation et/ou la production du dispositif des sauvegardes sociales et environnementales au sein des prestataires de services financiers et en particulier dans le secteur de la microfinance.

#### **5. Objectifs généraux**

L'objectif global du PAIFAR-B est de contribuer à augmenter les revenus des ruraux pour une réduction durable de leur niveau de pauvreté au Burundi.



L'objectif de développement du projet est de renforcer l'inclusion financière des populations rurales (les producteurs, les OP, les femmes, les jeunes, les micro-entrepreneurs et les vulnérables) agricoles et non agricoles, en comblant les écarts entre la demande et l'offre de services financiers et non financiers.

## **6. Objectifs de la mission**

### **6.1. Objectif général :**

Développer une feuille de route pour l'opérationnalisation ou la production d'un dispositif des sauvegardes sociales et environnementales au sein des IMF

### **6.2. Objectifs opérationnels ou spécifiques :**

- Contribuer au renforcement et à l'amélioration de la mise en œuvre des mécanismes de sauvegardes environnementales dans les différents maillons de financement.
- Sensibiliser et susciter l'engagement des IMF partenaires et les cibles du PAIFAR-B (coopératives, promoteurs de micro-projets et autres activités) à adopter des pratiques de sauvegardes environnementales et sociales.
- Eveiller et Inciter les acteurs de développement des filières agricoles en général et les acteurs de financement en particulier à intégrer dans leurs stratégies et politiques de crédits, les mesures visant la sauvegarde environnementale au niveau des activités financées.
- Voir dans quelle mesure mettre en cohérence les politiques (si elles existent) des prestataires de services financiers (IMF) partenaires du Projet avec les directives du FIDA en matière de gestion environnementale et sociale.
- Mettre à jour la note SECAP/PESEC<sup>1</sup> en annexe au Document de Conception (DCP) du projet.

*Les institutions financières partenaires du PAIFAR-B devront viser la mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Social (SGES - ESMS) efficace pour évaluer, gérer et surveiller les risques et les impacts des sous-projets, ainsi que pour gérer le risque global de leur portefeuille.*

## **7. Périmètre des services**

### **➤ Les tâches du Cabinet**

Le Cabinet a les missions suivantes :

- Analyser et apprécier l'état de mise en œuvre des actions élaborées dans la note SECAP/PESEC du DCP du projet.
- Analyser le degré de prise en compte des aspects environnementaux par le cadre régissant les activités des Institutions financières au Burundi,
- Analyser le degré de prise en compte dans les indicateurs de performance des Institutions financières par la banque centrale,
- Apprécier la prise en compte des aspects environnementaux dans la vision, la mission et les objectifs des Institutions financières,

<sup>1</sup> Social, Environmental and Climate Assessment Procedures (SECAP)/ Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC)

- Apprécier le niveau d'intégration des aspects climatiques dans les procédures et politiques de crédits par les institutions financières,
- Analyser si les institutions financières affectent des ressources humaines avec un cahier de charge clair à la variable climatique,
- Apprécier le niveau de prise en compte de la variable climatique par l'équipe de direction dans l'analyse des dossiers de demande de crédit,
- Identifier les défis et les opportunités pouvant inciter les institutions financières à investir dans la finance intelligente aux changements climatiques,
- Faire une analyse qualitative et quantitative de l'impact socioéconomique/ de la prise en compte des problématiques de sauvegardes environnementales et sociales sur les activités des institutions de microfinance (PAR et autres ratios),
- Proposer des actions opérationnelles concrètes pouvant inciter tous les acteurs à intégrer dans toutes leurs opérations et interventions les aspects environnementaux,
- Par rapport aux cibles bénéficiaires des actions du PAIFAR-B, notamment les coopératives, proposer une notice d'évaluation sommaire d'impact environnemental à inclure dans leurs plans d'affaires, Par rapport à la nature de micro-projets pouvant être financés émanant des cibles du Projet (agriculture, transformation, élevage...) proposer une méthodologie de screening environnemental et social,
- Produire le rapport final intégrant des stratégies de sensibilisation des acteurs financiers du Burundi (BRB, banques et IMF) aux problématiques de sauvegardes environnementales et sociales ainsi que des mesures en mettre en œuvre pour la mise en place de dispositions définissant les règles de nature à empêcher ou limiter le financement des activités nuisibles à l'environnement,
- Mettre à jour la note SECAP/PESEC<sup>2</sup> en annexe au Document de Conception (DCP) du projet.

En lien avec l'élaboration de la nouvelle Stratégie d'Inclusion Financière (SNIF) en cours, proposer les aspects de sauvegardes environnementales et sociales à intégrer dans la Stratégie à travers :

- La présentation des politiques et objectifs du pays en matière d'environnement et de changement climatique qui sont pertinents pour le secteur de la microfinance ;
- L'identification des principales interactions entre le document de Stratégie nationale d'inclusion financière et l'environnement et le changement climatique.
- L'établissement de l'état des lieux de l'intégration des aspects sociaux et environnementaux dans les politiques et activités des institutions financières actives au Burundi ;
- La proposition des activités à mener pour promouvoir les politiques de sauvegarde sociales et environnementales dans le secteur de la microfinance au Burundi.

#### ➤ **Résultats attendus**

- Le degré de prise en compte des aspects environnementaux est analysé à l'aide du cadre régissant les activités des Institutions financières au Burundi,
- Le degré de prise en compte par la Banque centrale des indicateurs de performance dans les Institutions financières par la banque centrale est analysé,
- Une appréciation est faite de la prise en compte des aspects environnementaux dans la vision, la mission et les objectifs des Institutions financières,

<sup>2</sup> Social, Environmental and Climate Assessment Procedures (SECAP)/ Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC)



- Le niveau d'intégration des aspects climatiques dans les procédures et politiques de crédits par les institutions financières est apprécié,
- L'affectation des ressources humaines avec un cahier de charge clair à la variable climatique est analysée,
- Le niveau de prise en compte de la variable climatique par l'équipe de direction dans l'analyse des dossiers de demande de crédit analysé,
- Identifier Les défis et les opportunités pouvant inciter les institutions financières à investir dans la finance intelligente aux changements climatiques sont identifiés,
- Une analyse qualitative et quantitative de l'impact socioéconomique/ de la prise en compte des problématiques de sauvegardes environnementales et sociales sur les activités des institutions de microfinance (PAR et autres ratios) est réalisée,
- Des actions opérationnelles concrètes pouvant inciter tous les acteurs à intégrer dans toutes leurs opérations et interventions les aspects environnementaux sont proposés ; Par rapport aux cibles bénéficiaires des actions du PAIFAR-B, notamment les coopératives une notice d'évaluation sommaire d'impact environnemental à inclure dans leurs plans d'affaires est proposée,
- Une méthodologie de screening environnemental et social des micro-projets selon leur nature est proposée ;
- Le rapport final est produit comprenant notamment des stratégies de sensibilisation des acteurs financiers du Burundi (BRB, banques et IMF) aux problématiques de sauvegardes environnementales et sociales ainsi que : des mesures en mettre en œuvre pour la mise en place de dispositions définissant les règles de nature à empêcher ou limiter le financement des activités nuisibles à l'environnement.
- La note SECAP/PESEC du PAIFAR-B est mise à jour avec les données et résultats des différentes analyses faite par le Cabinet

Pour les aspects de sauvegardes environnementales et sociales à intégrer dans la nouvelle Stratégie d'Inclusion Financière (SNIF) en cours d'élaboration:

- L'état des lieux de l'intégration des aspects sociaux et environnementaux dans les politiques et activités des institutions financières au Burundi ;
- Les politiques et objectifs du pays en matière d'environnement et de changement climatique qui sont pertinents pour le secteur de la microfinance sont présentés ;
- Les principales interactions entre le document de Stratégie nationale d'inclusion financière et l'environnement et le changement climatique sont identifiés.
- La liste des activités non éligibles pour le financement qui tient compte des aspects de sauvegarde sociale et environnementale.

## **8. Rapports et calendrier d'atteinte des résultats**

Une approche méthodologie participative sera adoptée :

- Revue documentaire ;
- Réalisation d'entretiens auprès des acteurs impliqués (IMF, banques, coopératives, micro-projets encadrés par les projets techniques du FIDA, etc...) ;
- Réalisation d'un diagnostic sur l'état de la mise en place du SGES au sein des IMF partenaires du PAIFAR-B et définir leur profil de risque.

***Le diagnostic devrait permettre d'identifier les gaps et les besoins en renforcement de capacités se traduisant notamment par :***

(i) la sensibilisation pour une prise de conscience au tour de la question mais aussi par (ii) la formation à l'évaluation et la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et climatiques ainsi que l'appui au développement des outils de screening des sous-projets et enfin (iii) la mise en place d'un dispositif de monitoring et de rapportage sur la mise en œuvre du SGES.

- Réalisation de missions de terrain ;
- Rédaction d'un rapport provisoire ;
- Restitution du rapport provisoire ;
- Rédaction du rapport final intégrant les observations et recommandations.

**Calendrier indicatif :**

Déroulement de la mission / Documents à remettre	Jours (Calendrier)
Début d'activités des experts / Briefing	JO
Revue documentaire, réalisation d'entretien et réalisation d'un diagnostic	JO + 5
Préparation et validation des outils de collecte des données et informations	JO + 6-8
Collecte, traitement et analyse des données).	JO + 9 - 35
<b>Rédaction et Remise du Rapport Provisoire</b>	<b>Vers JO + 36-41</b>
Rédaction du rapport final intégrant les observations et recommandations - <b>Remise du Rapport Final</b>	<b>JO + 42-45</b>

**9. Qualification et expérience**

✓ **Expert principal 1: Chef d'équipe**

- **Qualifications et compétences :**

- Être titulaire d'un diplôme universitaire en agronomie, agroéconomie, sciences environnementales ou toute autre discipline jugée comparable par l'autorité contractante.

- **Expérience professionnelle générale :**

- Justifier d'une expérience pertinente minimum de sept (7) ans dans le secteur de la microfinance et ses mécanismes de financement de leurs clients.

- **Expérience professionnelle spécifique :**

- Avoir une bonne connaissance des procédures environnementales et sociales des Institutions de microfinance et des banques en rapport avec la gestion environnementale et sociale : 3 missions similaires réalisées avec preuves à l'appui.

✓ **Expert principal 2**

- **Qualifications et compétences :**

- Être titulaire d'un diplôme universitaire en sciences environnementales ou sociales ou toute autre discipline jugée comparable par l'autorité contractante.



- **Expérience professionnelle générale :**
  - Justifier d'une expérience pertinente minimum de cinq (5) ans dans le domaine de la réglementation en matière de sauvegardes environnementales et sociales du pays.
- **Expérience professionnelle spécifique :**
  - Avoir l'expérience dans le domaine des sciences environnementales ou dans l'élaboration et la mise en œuvre des cadres de gestion environnementales et sociales : 3 missions similaires avec **preuves à l'appui** ;
  - Avoir une connaissance de la réglementation en matière environnementales du Pays et de la réglementation internationale en matière de sauvegarde environnementale et sociale ;
  - La connaissance des politiques de sauvegarde environnementale et sociale du FIDA constitue un atout.

**Critères d'évaluation**

N°	Critères d'évaluation	Notation
<b>1</b>	<b>Compréhension de la mission et adéquation du plan de travail et de la méthodologie proposée par le cabinet</b>	<b><u>30 points</u></b>
1.1	Compréhension de la mission	10
1.2	Adéquation du plan de travail	10
1.3	Méthodologie proposée	10
<b>2</b>	<b>Qualification et expérience des consultants</b>	<b><u>70 points</u></b>
<b>2.1</b>	<b>Expert principal 1 : Chef de mission</b>	<b>40</b>
2.1.1	<b>Qualification :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Doctorat : 10</li> <li>➤ Maîtrise : 8</li> <li>➤ Ingénieur Ao : 6</li> <li>➤ Licence, A1 ou baccalauréat : 5</li> <li>➤ Inférieur A1 : 0</li> </ul>	10
2.1.2	<b>Expérience générale du consultant</b> Justifier d'une expérience pertinente minimum de sept (7) ans le domaine du secteur de la microfinance et ses mécanismes de financement de leurs clients : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 7 ans et plus : 10</li> <li>➤ 5 à 6 ans : 8</li> <li>➤ 4 ans : 5</li> <li>➤ 3 ans : 2</li> <li>➤ Inférieur à 3 ans : 0</li> </ul>	10
2.1.3	<b>Expérience spécifique du consultant</b> Avoir une bonne connaissance des procédures environnementales et sociales des institutions de microfinance et des banques en rapport avec la gestion environnementale et sociale : 3 missions similaires réalisées avec preuves à l'appui : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 3 missions : 20</li> <li>➤ 2 missions : 16</li> </ul>	20

N°	Critères d'évaluation	Notation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 mission : 12</li> <li>➤ 0 missions : 0</li> </ul>	
<b>2.2</b>	<b>Expert principal 2</b>	<b>30</b>
2.2.1	<p><b>Qualification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Doctorat : 10</li> <li>➤ Maîtrise : 8</li> <li>➤ Ingénieur Ao : 6</li> <li>➤ Licence, A1 ou baccalauréat : 5</li> <li>➤ Inférieur A1 : 0</li> </ul>	10
2.2.2	<p><b>Expérience générale du consultant</b> Justifier d'une expérience pertinente minimum de cinq (5) ans dans le domaine de la réglementation en matière de sauvegardes environnementales et sociales du pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 5 ans et plus : 5</li> <li>➤ 4 ans : 4</li> <li>➤ 3 ans : 3</li> <li>➤ 2 ans : 2</li> <li>➤ Inférieur à 2 ans : 0</li> </ul>	5
2.2.3	<p><b>Expérience spécifique du consultant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir réalisé trois (3) missions dans l'élaboration et la mise en œuvre des cadres de gestion environnementales et sociales avec preuves à l'appui : <b>8 points</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 3 missions : 8</li> <li>➤ 2 missions : 6</li> <li>➤ 1 mission : 4</li> <li>➤ Inférieur à 1 mission : 0</li> </ul> </li> <li>• Avoir une connaissance de la réglementation en matière environnementales du Pays et de la réglementation internationale en matière de sauvegarde environnementale et sociale : <b>7 points (3,5 points par certificat ou attestation de formation en la matière : à fournir comme preuves au moins 2 certificats)</b></li> </ul>	15
<b>Note globale</b>		<b>100 points</b>

**Le marché sera conduit par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC).**

*B*



## 10.Lieu et délai d'exécution

Les présentes prestations porteront sur l'ensemble du territoire national.

*Le délai d'exécution est fixé à 45 jours calendaires à compter de la date de signature du marché. Néanmoins, les soumissionnaires peuvent proposer un délai raisonnable plus court.*

## 11.Services et équipements à fournir par le client

Le PAIFAR-B prendra en charge les frais liés aux ateliers de restitution.

## 12.Services et équipements à fournir par le Cabinet

*Le cabinet prendra en charge les outils de travail pour la bonne conduite de la mission (véhicule, ordinateur etc.).*

Fait à Bujumbura, le 14/07/2023

Callixte MASABO

Coordonnateur du PAIFAR-B

